



plainte pour dénonciation calomnieuse

Par **troubadour36**, le 18/01/2012 à 21:03

Bonjour à tous(tes)

Arrêté par la police à sortie de chez moi (ils étaient vraisemblablement en planque) qui, selon une "source", aurait "appris" que ma voiture n'était pas assurée (ce qui était faux).

Je pense pas que se soit l'assurance qui les ai prévenu (une telle erreur de leur part est grossière), mais plutôt une délation.

Puis je porter plainte contre la "source" pour dénonciation calomnieuse? Les policier ont du garder une trace de cette source. Même si ils m'en délivreront pas l'identité, ils doivent pouvoir la retrouver....

Donc voilà: comment faire pour la personne ayant voulu me nuire à ce point soit prise à son propre jeu? Et la dénonciation calomnieuse est elle "caractérisée" dans ce cas?

Merci d'avance et bonne soirée